

Le dispensé de religion et morale devra travailler !

L'an prochain, les élèves de l'officiel pourront se faire dispenser du cours de religion/morale. Que feront-ils ? Rien ? C'est l'idée qui circulait. Mais non. De ce que l'on sait, Joëlle Milquet, ministre de l'Education, prévoit un cours (dont l'intitulé est à définir) qui mettra l'élève au tra-

vail. Par des lectures, des travaux écrits, des contributions orales, des activités en lien avec la citoyenneté. En mettant le turbo, ce cours sera prêt pour la rentrée. Qui l'encadrera ? Joëlle Milquet songe à un « *encadrement alternatif* » mettant à contribution les professeurs de religion et morale. ■

Le « cours de rien » aura un contenu !

ÉCOLE L'élève qui choisit d'être dispensé du cours de morale/religion devra bosser

► L'an prochain, les élèves de l'officiel devront choisir entre la religion, la morale et « autre chose. »

► La ministre Milquet promet que cet « autre chose » proposera de la matière et sera évalué, comme les autres.

L'année prochaine, les élèves de l'école publique (enseignement de la Communauté, des communes, des provinces) pourront demander d'être dispensés du cours de religion/morale. Ceci est une conséquence de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 12 mars, estimant que le cours de morale est un cours en quelque sorte « philosophiquement engagé ». Partant, en forçant les parents à émettre un choix, on les oblige à révéler leurs opinions.

Conclusion : il y aura toujours religion/morale. Mais il y aura aussi un « autre chose ». Et on sait désormais que cet « autre chose » ne sera pas... vide.

C'était une hypothèse de départ, pourtant. Si peu d'enfants choisissent la dispense, il était question de les envoyer à l'étude,

comme en Flandre (où les élèves en dispense ne sont que 1 %).

Mais chez nous, combien seront-ils ? Plus nombreux, c'est à peu près certain.

Et que fera-t-on des élèves qui demanderont la dispense ?

Sera-ce l'étude ? Autant dire, comme on l'a dit, un « cours de rien » ?

Non. Ce serait créer une rupture d'égalité entre les élèves, dit Joëlle Milquet (CDH), la ministre de l'Education. Des élèves auraient religion/morale (avec des contenus, des évaluations, des points) pendant que d'autres passeraient tranquillement deux heures à l'étude (avec zéro contenu, pas d'évaluation, pas de point.)

Que fait-on ? De ce que l'on sait, la ministre a préparé une note d'orientation prévoyant de donner du contenu à ce « cours de rien » qui sera donc, en définitive, un « cours de quelque chose ».

Et que prévoira ce « cours de quelque chose » ? D'après nos informations, et dans les grandes lignes, Milquet prévoit de mettre les élèves au travail, par des lectures, des travaux écrits, des contributions orales, des activités – tout cela en lien avec le thème de la citoyenneté. Il y aura évaluation de l'élève – et des

points. Tout cela reste à détailler, bien sûr – il reste trois mois pour cela. Mais telle est l'idée.

La note d'orientation sera déposée sous peu au gouvernement et soumise à la concertation.

Et quid de l'encadrement ? La Communauté n'a pas d'argent pour financer de l'embauche. La ministre songe donc à un « encadrement alternatif » – les élèves en dispense seraient encadrés par les profs de religion/morale.

Le « cours de rien » est donc devenu un « cours de quelque chose » – l'intitulé reste à définir. Il était utile de le préciser alors que les parents, d'ici le 8 mai, vont devoir remplir un document signalant qu'ils sont preneurs du cours de religion/morale ou de la dispense. Comme on le révélait dans ces pages (*Le Soir* du 17 avril), c'est juste un coup de sonde, pour permettre à la ministre d'évaluer le nombre d'enfants qui réclameront la dispense (les résultats de ce coup de sonde seront connus le 18 mai), le choix officiel et définitif se faisant en juin ou septembre.

Donner du contenu au « cours de quelque chose » va peut-être ramener à la raison un paquet d'élèves qui salivaient déjà l'idée d'avoir deux heures de... rien. ■

PIERRE BOUILLON